

NOTE DE SERVICE N° 3 (À faire émarger par les enseignants)

L'Inspectrice de l'Education Nationale,

Inspection de
l'Éducation Nationale
Nevers Sud Nivernais I
DSDEN
Place Saint Exupéry
58000 NEVERS
<http://iensn1.dsdn58.ac-dijon.fr>

A

Mmes et MM. les Directrices et Directeurs d'écoles
Mmes et MM. Les Enseignantes et Enseignants
Mmes et MM. Les Enseignantes et Enseignants
spécialisés et psychologues des R.A.S.E.D.

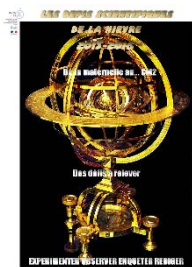
Cette troisième note de service récapitule d'une part **les différents projets pédagogiques** que vous pouvez mener en lien avec l'actualité nationale et fait d'autre part un point sur **l'aspect sécurité** dans les écoles.

I/ Projets pédagogiques

◆ **Semaine des mathématiques** : du 11 au 15 mars 2019. « Jouons ensemble aux mathématiques » est la thématique retenue pour cette année. Des supports pour mettre en place de nouveaux défis mathématiques vous seront proposés sur le site de la circonscription : <http://iensn2.dsdn58.ac-dijon.fr> → Défis mathématiques.

◆ **Des défis scientifiques dans la Nièvre pour l'année 2018-2019**

Le groupe Science de la Nièvre propose des défis scientifiques pour les cycles 1, 2 et 3.



Afin de vous permettre de programmer, votre enseignement scientifique pour l'année scolaire 2018-2019, voici l'ensemble des propositions de défis construits par le groupe départemental. Ces défis ne doivent pas être perçus comme des travaux supplémentaires, décrochés des activités de la classe ; ils feront partie intégrante de l'enseignement des sciences à l'école, en lien avec les programmes. Vous pouvez ainsi engager vos élèves dans des activités d'investigation (observation, manipulation, expérimentation, ...).

Vous trouverez ces défis ainsi que les supports pédagogiques d'accompagnement correspondants à l'adresse suivante : <http://iensn2.dsdn58.ac-dijon.fr/pedagogie-2/sciences/>

Le groupe départemental science reste à votre disposition pour vous faire part d'observations concernant le travail des élèves que vous voudrez bien lui transmettre avant le 15 juin 2019 ; il pourra alors être remis un diplôme à la classe pour féliciter les élèves de leur participation. Les travaux réalisés sont à remettre aux conseillers pédagogiques des circonscriptions, de préférence sous format numérique.

Rappel : vous pouvez également emprunter des **mallettes science**, dans chaque circonscription et à Canopé (sans obligation d'inscription), pour faciliter la conception et la mise en œuvre d'activités scientifiques. Vous pouvez aussi demander s'il est possible de vous les faire parvenir à l'école. Ces mallettes concernent les thèmes suivants : Les choses qui poussent, L'astronomie, L'air, La météo, Le corps humain, L'eau dans la vie quotidienne, Que deviennent les déchets ?, L'électricité, Mécanique GS, Le petit ingénieur MS, Poly M PS, La biodiversité.

J'attire particulièrement votre attention sur la mallette « biodiversité » qui pourrait vous permettre de faciliter la mise en œuvre d'un projet sur le thème de l'environnement, du développement durable. Des fiches pédagogiques sont présentes dans la mallette.

◆ **Village des sciences** : <https://www.fetedelascience.fr>

Dans le cadre de la fête de la science, le village des sciences se tiendra du 9 au 13 octobre 2018, sur le site Les Loges à Nevers (collège et château des Loges), il se poursuivra le samedi, Esplanade Walter Benjamin à Nevers.

Les scolaires pourront être accueillis le mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h, pour découvrir différents phénomènes scientifiques dont certains rejoindront le thème national retenu dans le cadre de la semaine de la Science « Les hommes et les femmes et leur environnement ».

Inscription, contact auprès d'Erwan Gallée : 03-86-37-09-31 ou à l'adresse électronique :

sciences.asso.medio@gmail.com

◆ **Labellisation E3D (établissements et écoles en démarche de développement durable)**

La circulaire du 4 février 2015 (http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=85723) relative au déploiement de l'éducation au développement durable fixe des objectifs concrets à atteindre.

L'éducation à l'environnement et au développement durable fait partie des missions de l'école. Elle s'appuie sur les activités déjà mises en place par les écoles et les établissements. C'est une expérience qui s'acquiert, se construit et se pérennise grâce aux projets pédagogiques et en particulier par les projets des écoles et des établissements. C'est une démarche à généraliser qui s'inscrit alors véritablement dans l'éducation au développement durable et aux valeurs citoyennes, intégrée dans l'ensemble des programmes. De nombreuses équipes ont judicieusement intégré cette thématique au sein de leur projet d'école.

Vous trouverez toutes les informations utiles et des exemples de projets sur le site de la circonscription :

http://iensn2.acdijon.fr/developpement_durable/poster_education_au_developpement_durable.svg

The poster features a green and blue background with a silhouette of a tree on the left and a city skyline on the right. The main title is 'Ecole en démarche de développement durable'. Below it are several buttons with text: 'démarche de labellisation', 'exemple d'une éco-école', 'ressources', 'exemples de thèmes', 'matériel', 'partenaires', and 'procédures vigie nature'. A larger button at the bottom reads 'Projet sur le bocage nivernais réalisé en partenariat avec Natura 2000'. At the very bottom, there are two more buttons: 'fiches connaissances pour l'enseignant' and 'projet pédagogique'. A 'retour' arrow points to the left, and the text 'EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE' is written in large white letters at the bottom.

L'auto-positionnement peut être envoyé tout au long de l'année ; merci d'en transmettre une copie à la circonscription (conseiller pédagogique).

Des comités de labellisation, réunissant collectivités territoriales et représentants de l'Éducation nationale (DSDEN et rectorat) étudieront ensuite votre dossier faisant état des actions menées. Cette labellisation représentera un élément fort de bilan de votre action des projets d'école.

D'autre part des ressources pour travailler le développement durable sont disponibles à l'adresse suivante :

http://iensn2.ac-dijon.fr/developpement_durable/poster_education_au_developpement_durable.svg

◆ **Mémoire et citoyenneté**

Deux occasions particulières vous seront données cette année d'engager vos élèves dans une réflexion portant sur le **devoir de mémoire** d'une part, et sur l'**engagement citoyen** d'autre part :

- le 11 novembre 2018 marquera le centenaire de l'armistice de la première guerre mondiale. De nombreuses communes, écoles et associations partenaires se mobilisent dès à présent pour faire de cette date un temps de fort de l'année. Nous vous encourageons vivement à préparer ce temps de commémoration avec vos élèves. Afin de vous accompagner, nous avons créé un **kit pédagogique** intitulé « **Les commémorations** ».

<http://dsden-iencvl-58.ec.ac-dijon.fr/wp-content/uploads/sites/26/Kit-p%C3%A9dagogique-v2.pdf>

- du 3 au 9 décembre 2018 se déroulera la **semaine des valeurs de la république**. Un travail spécifique pourra être conduit sur les principes fondamentaux de la république française et la devise républicaine « *Liberté, égalité, fraternité* ». Un projet cycle 3 intitulé « **Et toi, qu'est-ce que tu fais pour faire vivre les valeurs de la république ?** », porté par la DSDEN de la Nièvre, vous est de nouveau proposé. Vous en trouverez la présentation à partir du lien suivant :

http://iencvl.dsden58.ac-dijon.fr/mission_emc_2017/

Les enseignants référents aux usages numériques (eRUN) sont dès à présent à votre disposition si vous souhaitez vous engager sur ce projet. Un prêt de matériel est également possible. Un temps de restitution est programmé pour la date du 7 décembre 2018.

◆ **Université numérique de la Nièvre**

Pour la troisième année, le département en collaboration avec la Délégation Académique au Numérique Educatif et le Réseau CANOPE Bourgogne Franche-Comté, organise l'Université Numérique de la Nièvre.

Cette opération se tiendra le mercredi 27 mars 2019 de 14 h à 17 h à Nevers. Elle s'adresse à tous les enseignants de cycle 3. Ce temps de formation obligatoire s'inscrit dans les 108 annuelles et notamment les 18 heures d'animations pédagogiques.

Cette demi-journée s'articule autour d'ateliers de pratiques pédagogiques visant à développer la maîtrise des fondamentaux grâce à l'outil numérique.

En février, vous aurez accès à l'offre de formation via un questionnaire en ligne vous permettant d'opérer des choix d'ateliers en fonction de vos priorités et de vos besoins didactiques.

Règlement Européen sur la Protection des Données Personnelles

Depuis l'entrée en application du RGPD, il est essentiel d'éduquer les élèves au respect du droit à la protection des données et de la vie privée. En ce sens, les personnels éducatifs ont un rôle essentiel à jouer dans cette **éducation citoyenne au numérique**. Il s'agit d'un sujet majeur qui a pour ambition de constituer un **socle commun de compétences concrètes et pratiques en matière de protection des données articulés autour d'axes structurants** :

Comprendre les notions essentielles de **données personnelles** et le fait que **certaines de ces données peuvent être considérées comme sensibles** car relevant de l'intimité de la vie privée.

Comprendre l'organisation et l'infrastructure des systèmes d'information et de l'environnement numérique, **l'appréhendant comme un écosystème** et en en **connaissant les logiques**.

Connaitre la loi régulant les données personnelles et développer **un usage maîtrisé de ces dernières** en fonction du contexte.

Être capable d'exercer ses droits en développant les répertoires d'actions dont l'élève dispose en tant qu'enfant/adolescent pour consentir à, ou refuser la collecte de données personnelles. **Alerter, signaler**, se défendre face à des situations vécues et/ou repérées comme portant atteinte à l'intimité et/ou à l'intégrité des personnes, ou constituant des infractions à la loi.

Devenir un citoyen numérique en développant une démarche réflexive et éthique qui permette de se mouvoir **avec confiance et lucidité** dans un environnement numérique et d'agir en conséquence.

Site Eduscol à consulter :

<http://eduscol.education.fr/cid129745/le-referentiel-cnile-de-formation-des-eleves-a-la-protection-des-donnees-personnelles.html>

II/ **Consignes de sécurité**

- Deux nouveaux assistants de prévention ont pris leur fonction dès la rentrée. Ils reprennent les missions de sécurité préalablement assurées par les conseillers pédagogiques de circonscription en EPS.

- Céline ROUZEAU "Nièvre sud" adresse - sst-ap-58sud@ac-dijon.fr
- Hubert PENCHE "Nièvre Nord" adresse - sst-ap-58nord@ac-dijon.fr

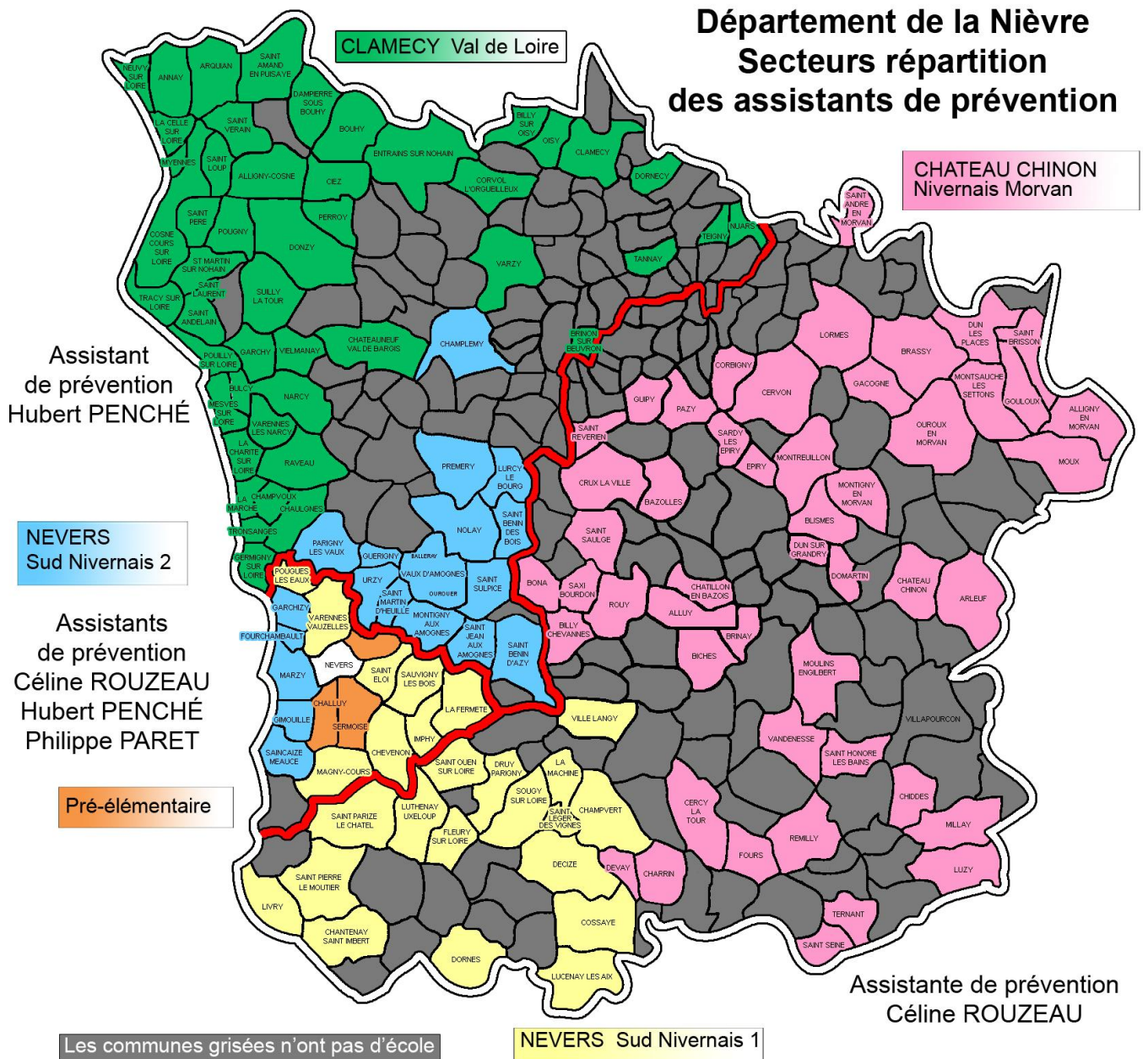
- Les PPMS sont à mettre à jour et à renvoyer à la DSDEN à l'adresse suivante : cab582@ac-dijon.fr . Une copie est adressée à l'assistant de prévention du secteur (voir carte jointe).

- Rappel concernant les divers exercices

- 2 exercices incendie obligatoires dont 1 au cours du premier mois de l'année scolaire.

- 2 exercices PPMS dont 1 obligatoire au titre du PPMS "attentat-intrusion".

- Saisie de tous les exercices (incendie et PPMS) dans l'application rectorale "RESCUE".



En vous souhaitant une bonne continuation !

Signé
Annette Gien